

Collecte des déchets: les élus du Pays de Mormal sceptiques face à la tarification incitative *

Publié le 28/05/2015 (Voix du Nord)

JULIEN CASTELLI

Voici venu le temps de l'information, pas encore du vote. Mercredi soir à Bellignies, la communauté de communes du Pays de Mormal (CCPM) a pris le pouls des élus au sujet de la tarification incitative pour la collecte des déchets. Ce système pourrait à terme remplacer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Ce n'est pas gagné...



« *Si vous n'êtes pas tous convaincus par ce projet, surtout n'y allez pas !* » C'est par ces mots que François Sol, du cabinet d'expertise Atecsol, a terminé sa présentation de l'étude visant à mettre en place une redevance (*lire ci-dessous*) sur le principe du pollueur payeur : plus on rejette de déchets, plus la facture est salée.

Des mots francs et prudents, mais la foudre des élus a quand même frappé. Le maire de Bavay, Alain Fréhaut, a remporté la palme du sarcasme : « *Monsieur Sol, vous êtes convaincu. Alors je propose que vous soyez payé sur quatre années en fonction des résultats effectifs !* », a-t-il conclu sous les applaudissements de ses pairs. Selon lui, « *on va infliger une double peine aux usagers. Pour le même prix, on passera moins souvent récolter leurs déchets* ». Il préconise de « *passer d'abord par la phase d'éducation avant la phase coercitive* ».

C'est aussi l'avis du Maroillais Jean-Marie Sculfort, qui pointe un avantage dans le système en place : « *Il est fiscalisé. Si on change, il faudra mettre en place la redevance en interne.* » Le président de la CCPM, Guislain Cambier, voit une parade : « *Quand on confie la TEOM aux services fiscaux, ils nous prennent 8 % du produit. Avec ces 8 % (à ne plus reverser, NDLR), on aurait de quoi créer notre service à nous.* » D'autres critiques ont été émises, comme la tentation que pourrait avoir l'utilisateur de déposer ses ordures sauvagement sur la voie publique, ou dans les bacs de son voisin.

Le scepticisme était grand mercredi, et le vote, précédé d'un débat, n'aura pas lieu avant

l'automne. *« Il faut s'y pencher, non pas par plaisir, mais par nécessité, note Guislain Cambier, soucieux de faire des économies. C'est une question éminemment politique. Avec un grand P. » « On est encore dans le temps de la réflexion, poursuit, prudente, Danièle Druenes, vice-présidente à l'environnement. On va toucher au porte-monnaie des gens, alors si on se loupe, il faudra en répondre devant eux. »*

Le 22 juin, les élus qui le souhaitent seront conviés à une escapade en Normandie, dans le pays de Bray, découvrir la tarification incitative dans une collectivité qui l'a fait sienne : *« À ce jour, ce système a été adopté par 250 collectivités en France, pointe Guislain Cambier. Ce qui ne veut pas dire qu'elles ont forcément raison de le faire. »*

** Titre sur internet. Sur l'édition papier ou tablette, le titre était « Déchets: la tarification incitative à l'étude au Pays de Mormal ».*